

Du Jugement de l'âme [et du corps]



Absolvo ou *damnatio*. Tels sont les deux termes à l'issue du procès. Fort heureusement pour nous, par la grâce du Christ, nous sommes entrés dans le Temps de la Miséricorde, et, le Jugement suspendu, nous avons encore le temps du repentir. Mais ne tardons pas à demander notre Salut, à être purifié, à être lavé du péché, quand, fût-il même écarlate, Il l'aura rendu blanc comme neige, car le Christ a devancé nos fautes en les expiant sur la Croix. Délestons-nous du poids de nos péchés sur Lui et, par un repentir sincère et une pénitence active, recevons Son absolution. Le mot vient directement du latin juridique *absolvo* !¹

À l'inverse, ne courons pas le risque de nous présenter au Jour du Jugement souillés et toujours enchaînés au mal que nous avons fait et auquel nous aurions pris goût jusqu'à l'appeler notre « bien ». Car, sur le versant du péché assumé et revendiqué, l'autre pendant de la sentence est la damnation. Le mot, là aussi, dérive du vocabulaire juridique romain, lorsque, par la *damnatio memoriae*, on effaçait après sa mort jusqu'au souvenir d'un être devenu infâme aux yeux de tous. On effaçait alors, avec l'acharnement qu'exige la réprobation la plus absolue, jusqu'au moindre souvenir de sa mémoire, jusqu'à la moindre trace de son passage sur terre. Aussi le Christ, au Jour du Jugement, dira-t-Il aux réprouvés : « Je ne vous connais pas ! »² Car le Christ ne veut, ou ne peut, sauver que ceux qui par l'amour sont identifiables à Lui et identifiés par Lui comme étant dignes du Royaume.

Au son de la trompette, qui déchirera la nuit du tombeau, nous comparâtrons devant notre Juge ! Alors aura eu lieu la résurrection de tous les morts. La Résurrection est le préalable au Jugement. Alors, nous nous retrouverons face à notre Juge, corps et âme. Et voici pourquoi :

« Un texte du Talmud va expliciter cette exigence de justice, en prenant en compte la possibilité d'une survie de l'âme [seule] et en la rejetant, précisément pour des raisons d'éthique. Ce texte est fondamental, car il montre que les rabbins étaient parfaitement au courant du dualisme grec

¹Au sujet de ces notions de droit romain, voir le livre *le Procès romain de Jésus* : http://www.hypallage.fr/saurel_04_hypallage.html

² Cf. Mt 7, 23 et 25, 12 ; Lc 13, 27.

corps-âme, et qu'ils se sont vus dans l'obligation de le rejeter, non pour des raisons métaphysiques, mais parce qu'une telle conception s'avérait incompatible avec l'ordre de l'action et de la responsabilité humaine dans l'histoire. Voici ce texte : *Antonin dit à Rabbi : "Le corps et l'âme peuvent se défilier face à la justice." – "De quelle façon ?" – "Le corps peut dire : C'est l'âme qui a fauté ; car, depuis le jour où elle s'est séparée de moi, je repose au tombeau comme une pierre muette. Et l'âme peut dire : C'est le corps qui a fauté, car, depuis le jour où je me suis séparée de lui, je vole dans les airs comme un oiseau." – Rabbi lui répondit : "Laisse-moi te raconter une parabole. À quoi la chose se peut-elle comparer ? À un roi de chair et de sang, qui avait un jardin d'agrément, où poussaient de beaux fruits précoces ; il y plaça deux gardiens, dont l'un était cul-de-jatte, et l'autre aveugle. Le cul-de-jatte dit à l'aveugle : – Je vois de beaux fruits précoces dans le jardin ; viens, que je monte sur tes épaule, nous les cueillerons et les mangerons. – Le cul-de-jatte grimpa sur les épaules de l'aveugle ; ils cueillirent et mangèrent. – Après quelques jours, le maître du jardin arriva et leur dit : – Où sont mes beaux fruits précoces ? – Le cul-de-jatte lui répondit : Ai-je donc des jambes pour aller les prendre ? – Et l'aveugle dit à son tour : Ai-je donc des yeux pour les voir ? – Que fit le maître ? Il mit le cul-de-jatte sur les épaules de l'aveugle, et les jugea comme un seul. – De même le Saint, béni est-il, apportera l'âme, la replacera dans le corps, et les jugera ensemble. Comme il est dit : 'Il appellera vers le ciel en haut, et vers la terre, pour juger avec lui' (Ps 50, 4). 'Il appellera vers le ciel en haut [il s'agit de l'âme], et vers la terre, pour juger avec lui [il s'agit du corps]' " (TB, San, 91a-b). Ce passage s'oppose clairement au dualisme : l'homme est un tout. [...] Le dualisme s'avère en ce sens une doctrine métaphysique délétère au niveau éthique. Il n'est pas neutre, puisqu'il permet de penser que les actes ne sont pas vraiment portés par celui qui agit, mais qu'ils sont la résultante malheureuse d'un mariage impossible : l'homme n'est pas véritablement responsable de ses actes, puisqu'il est travaillé par deux principes contradictoires qui s'opposent en lui et ne lui permettent pas de maîtriser son destin, et encore moins ses actes. Mais bien sûr, d'après notre parabole, tout cela n'est qu'excuse et prétexte pour se défilier de sa responsabilité et se permettre tout et n'importe quoi – de profiter du bien d'autrui – sans avoir de compte à rendre à personne. [...] Mais à l'inverse, si la résurrection des corps est dès lors acceptée comme une exigence fondamentale de la Torah, c'est parce qu'elle seule permet de fonder l'éthique et la responsabilité humaine dans l'histoire. [...] Un commentaire rabbinique (*Qohelet Raba* I, 4) suggère que la résurrection constitue une nécessité pour l'identification juridique des personnes. Pour être à même de les juger et que justice soit faite, il faut d'abord qu'elles soient identifiées, et donc qu'elles ressuscitent corps et âme, y compris avec leurs infirmités (qui seront bien sûr guéries par la suite). [...] Ce faisant, ce passage nous enseigne quelque chose de tout à fait fondamental sur l'humain : l'âme ne suffit pas à son identification. Cette exigence juridique entraîne en effet à penser que l'identité humaine n'est pas rassemblée ou résumée dans l'âme, que le corps fait partie de cette identité, et ne se réduit pas à un simple instrument, jetable après usage. [...] Il s'agit d'une alliance dynamique où l'un nourrit l'autre et est porté par lui : ils sont le lieu même de ma vie, là où mes actes ont un poids et une valeur et peuvent donc être jugés. »³*

Aussi, « ne sois pas si assuré du pardon que tu entasses péché sur péché. Ne dis pas : "Sa miséricorde est grande, il me pardonnera la multitude de mes péchés !" Car il y a chez lui pitié et colère et son courroux s'abat sur les pécheurs. Ne tarde pas à revenir au Seigneur, et ne remets pas jour après jour, car soudain éclate la colère du Seigneur et au jour du châtement tu serais anéanti. »⁴

Damien Saurel
© Hypallage Editions – 2021
www.hypallage.fr

³ Édouard Robberechts, *la Croyance à la résurrection dans le judaïsme*, in revue *Sens*, n°358, avril 2011.

⁴ Ecclésiastique 5, 5-7.

